Image not found or type unknown

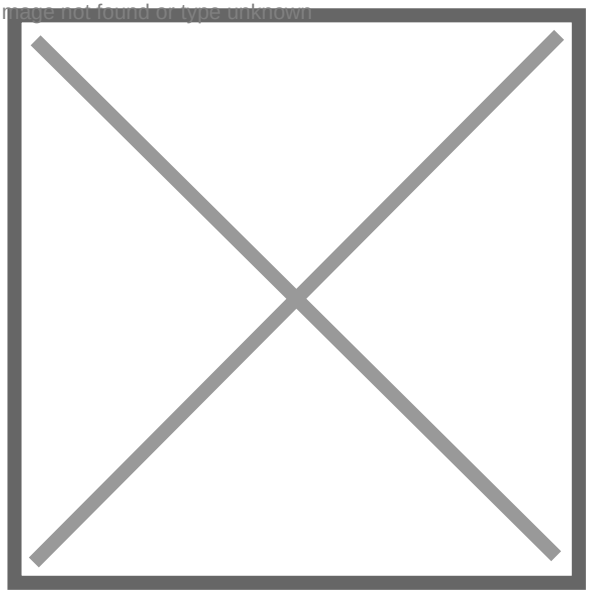

Abandon de famille procédure Correctionnelle

Par **35779559**, le **22/02/2019** à **10:32**

Bonjour,

Je suis partie civile dans une procédure pénale pour abandon de famille. La partie adverse soulève dans ses conclusions une nullité selon les alinéas 3 et 4 de l article 390 du code de procédure pénale. Mais cela ne porte pas atteinte aux intérêts du prévenu, puisqu'il a eu connaissance de la citation et a été en mesure d assurer sa défense.

Bien que la procédure au pénal est orale, ma question est :
N'est-il pas préférable que mon avocate répondre par écrit ?
Elle me fait tellement de conneries que je préfère vous poser la question.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2019** à **11:42**

Bonjour,

Pourquoi une procédure au pénal pour "abandon de famille", il me semble que c'est du civil et que le JAF est habilité à trancher, non ?

Par **35779559**, le **22/02/2019** à **22:20**

Bonjour
L abandon de famille est un délit pénal

Par **Tisuisse**, le **23/02/2019** à **08:42**

Pourquoi, si vous dites que votre avocate fait tellement de conneries, vous ne changez pas d'avocate ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés